

**Aux représentants légaux**

## **Prao – une préparation importante à la vie professionnelle et à la poursuite des études**

Il est bientôt temps pour votre enfant d'effectuer le Prao !

Prao signifie « praktisk arbetslivsorientering », c'est-à-dire stage d'initiation en milieu professionnel, et signifie que les élèves testent le travail dans une entreprise. Tous les élèves de l'école de base, de l'école spéciale et de l'école de base pour enfants déficients doivent effectuer le Prao au cours de l'année scolaire 8 et/ou 9. C'est stipulé dans le code de l'éducation.

Pour pouvoir effectuer un bon choix pour l'avenir, il est important que votre enfant ait des connaissances sur le marché du travail et des expériences de différents domaines professionnels et secteurs d'activité. Prao aide votre enfant à se faire une idée des savoirs et des aptitudes nécessaires dans la vie professionnelle. La prise d'initiatives et de responsabilités sont des exemples d'aptitudes. C'est pourquoi tous les élèves doivent effectuer un Prao.

L'école et les entreprises coopèrent pour que le lieu de stage de votre enfant soit adéquat et sûr. Il s'agit par exemple de désigner un maître de stage pour soutenir votre enfant sur le lieu de travail et s'assurer que l'employeur applique les règles relatives au temps de travail et à l'environnement de travail. Durant la période de stage, votre enfant est assuré par l'école.

L'école a la responsabilité de bien préparer votre enfant à sa période de stage. Souvent les élèves ont des devoirs qu'ils doivent présenter lorsqu'ils reviennent à l'école. Ils acquièrent ainsi, par le biais de leurs camarades de classe, des savoirs sur d'autres lieux de travail et d'autres domaines professionnels.

Si vous voulez en savoir plus sur le stage Prao, contactez le conseiller d'orientation professionnelle ou d'orientation des études, ou l'enseignant.

Personne de contact à l'école.....

Numéro de téléphone.....

Adresse e-mail : .....

